

TARIFS 2013

FORMATIONS COMPORTEMENTALES		Durée	Tarif / stagiaire / 2 jours	Groupe
Module 1	Obtenir le meilleur de son équipe	2 x 2 jours	1300 € HT	Minimum 3 participants
Module 2	Mettre le client au cœur du quotidien	2 jours	1300 € HT	Minimum 3 participants
Module 3	Savoir vivre professionnel	2 x 2 jours	1300 € HT	Minimum 3 participants

**Toutes nos formations inter-entreprises sont adaptables en intra-entreprise.
Vous souhaitez mettre en place une formation en intra-entreprise. Contactez-nous !
Après l'étude de votre demande, vous recevrez un devis personnalisé.**

FORMATIONS TRANSPORT		Durée	Tarif / stagiaire / jour	Groupe
Module 1	Sensibilisation et prévention / Alcool –Drogue et Médicaments	1 jour	520 € HT	Minimum 3 participants
Module 2	Formation tachygraphe numérique (pour le conducteur)	1 jour	520 € HT	Minimum 3 participants
Module 3	Formation tachygraphe numérique (pour l'exploitant)	1 jour	550 € HT	Minimum 3 participants
Module 4	Le camion remorque et la réglementation	3 à 5 jours	450 € HT	Minimum 3 participants
Module 5	La conduite rationnelle	1 jour	450 € HT	Minimum 3 participants
Module 6	Calcul de charge - MMA – poids par essieu	1 jour	520 € HT	Minimum 3 participants
Module 7	Le constat amiable / Alcool –Drogue et Médicaments	1 jour	560 € HT	Minimum 3 participants
Module 8	Réglementation sociale + Responsabilité d'un donneur d'ordre	1 jour	650 € HT	Minimum 3 participants
Module 9	Réglementation sociale dans le transport routier de marchandises	1 jour	610 € HT	Minimum 3 participants
Module 10	Responsabilité d'un donneur d'ordre	1 jour	610 € HT	Minimum 3 participants

**Toutes nos formations inter-entreprises sont adaptables en intra-entreprise.
Vous souhaitez mettre en place une formation en intra-entreprise. Contactez-nous !
Après l'étude de votre demande, vous recevrez un devis personnalisé.**

FORMATIONS LOGISTIQUE		Durée	Tarif / stagiaire / jour	Groupe
Module 1	Chargement et déchargement de camions	5 jours	300 € HT (si matériel fourni par l'entreprise) 350 € HT (si matériel fourni IMF)	Minimum 6 participants
Module 2	La tenue de stocks et la gestion de stocks	5 jours	300 € HT	Minimum 6 participants
Module 3	Confection de palettes et étapes du préparateur	5 jours	300 € HT (si matériel fourni par l'entreprise) 350 € HT (si matériel fourni IMF)	Minimum 6 participants
Module 4	La préparation de commandes à l'unité	5 jours	300 € HT (si matériel fourni par l'entreprise) 350 € HT (si matériel fourni IMF)	Minimum 6 participants
Module 5	Mise en place et agencement d'un magasin	5 jours	300 € HT (si matériel fourni par l'entreprise) 350 € HT (si matériel fourni IMF)	Minimum 6 participants
Module 6	Bases de la Supply Chain Management	5 jours	300 € HT	Minimum 6 participants
Module 7	Les fondamentaux du référent sécurité en logistique	5 jours	300 € HT	Minimum 6 participants
Module 8	Protocole de sécurité chargement et déchargement	5 jours	300 € HT	Minimum 6 participants
Module 9	Préparation de commandes en « commande vocale »	5 jours	300 € HT	Minimum 6 participants
Module 10	Utilisation en sécurité du transpalette électrique	1 jour	300 € HT	Minimum 6 participants
Module 11	Evaluation des risques, Déclaration Unique	2 jours	300 € HT	Minimum 6 participants
<p>Toutes nos formations inter-entreprises sont adaptables en intra-entreprise. Vous souhaitez mettre en place une formation en intra-entreprise. Contactez-nous ! Après l'étude de votre demande, vous recevrez un devis personnalisé.</p>				

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les inscriptions aux formations organisées par la société IMF – Institut Mantrans Formation impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse d'IMF – Institut Mantrans Formation. IMF – Institut Mantrans Formation est une marque déposée.

1. Inscription

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription IMF - Institut Mantrans Formation dûment complété, tamponné et signé.

2. Confirmation d'inscription, programme, convention de formation, convocation et attestation de suivi de formation

Dès réception d'un bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de l'inscription, accompagnée du programme de la formation concernée et d'une convention de formation en double exemplaire. Un exemplaire dûment signé par le responsable de l'inscription doit impérativement être retourné à IMF - Institut Mantrans Formation, avant le début de la formation. Quinze jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée au responsable de l'inscription. A l'issue de chaque formation, une attestation de suivi de formation est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.

3. Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à IMF – Institut Mantrans Formation et parvenue au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant inscrit, IMF – Institut Mantrans Formation facturera à l'entreprise inscrite un dédit de 50 % du prix de la formation, montant non imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite. Toute formation commencée est due en totalité. Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à IMF – Institut Mantrans Formation.

Par ailleurs, IMF – Institut Mantrans Formation se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard quinze jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, IMF – Institut Mantrans Formation s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée, sachant que toutes les formations proposées sont programmées au moins deux fois par an.

4. Tarifs – Paiement

Les prix des formations sont indiqués, sur chaque programme, en Euro hors taxes et ne comprennent pas les frais de restauration qui sont facturés en sus, soit 24 € hors taxes par jour et par participant.

Les factures émises par IMF – Institut Mantrans Formation sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par chèque, traite, virement bancaire ou postal. A défaut, des pénalités de retard seront facturées.

Ainsi, toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable, à un taux annuel égal à trois fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. En cas de non règlement des factures à l'échéance convenue, le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues. Toute facture recouvrée par service contentieux sera majorée à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 20 % du montant des factures impayées et ce, sans préjudice des dommages intérêts qui pourraient lui être dus.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, IMF – Institut Mantrans Formation serait fondée à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement.

5. Propriété intellectuelle

IMF - Institut Mantrans Formation met à disposition les moyens matériels strictement nécessaires au stage (les moyens audiovisuels, les outils informatiques...) Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à la disposition des stagiaires uniquement aux fins de formation, ce qui exclut toute utilisation à des fins personnelles. En conséquence, le stagiaire s'interdit notamment d'introduire, dans quelque système informatisé que ce soit, des données qui ne seraient pas strictement liées et nécessaires à sa formation.

Le stagiaire s'interdit de falsifier, dupliquer, reproduire directement ou indirectement les logiciels, progiciels, CDROMs, DVD mis à sa disposition pour les besoins de la formation et/ou auxquels il aura accès ainsi que de transmettre de quelque façon que ce soit des données propres au centre de formation.

6. Election de domicile

Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

Pour IMF – Institut Mantrans Formation, à Paris – 10 rue Félix Faure – 75015 PARIS.

Pour le Client à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

7. Compétence - Contestation

Sera seul compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, le Tribunal de Commerce de Paris ou son Président en matière de référé à moins que IMF – Institut Mantrans Formation ne préfère saisir toute autre juridiction compétente. Le Client accepte cette attribution de juridiction sans aucune restriction ni réserve.

Conditions générales de vente applicables au 01/01/2011